



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALDEHYDE SOLUTION

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	FORMALDEHYDE SOLUTION
Numéro du produit	11297
Synonymes; marques commerciales	FORMALDEHYDE 37/8 S, FORMALDEHYDE 37% (8% METHANOL), FORMALIN, METHANAL, FORMALDEHYDE/METHANOL 40/10, FORMALDEHYDE 36.6/7.3WW 40%WV, FORMALDEHYDE 30%, FORMALDEHYDE 36%, GENFOR 37, FORMALDEHYDE 37% SOLUTION, POLIFOR 37 D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire pour l'industrie chimique Initiator
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	11297

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 2 - H371 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

FORMALDEHYDE SOLUTION

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H301+H311 Toxique en cas d'ingestion ou par contact cutané.
 H330 Mortel par inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

RCH002a Réserve aux utilisateurs professionnels.

Contient

FORMALDÉHYDE...%, ALCOOL METHYLIQUE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

FORMALDÉHYDE...%		30-60%
Numéro CAS: 50-00-0	Numéro CE: 200-001-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488953-20-XXXX
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 3 - H335		

FORMALDEHYDE SOLUTION

ALCOOL METHYLIQUE

5-10%

Numéro CAS: 67-56-1

Numéro CE: 200-659-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX

Classification

Flam. Liq. 2 - H225

Acute Tox. 3 - H301

Acute Tox. 3 - H311

Acute Tox. 3 - H331

STOT SE 1 - H370

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes .
Inhalation	Mortel par inhalation. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. Provoque de graves brûlures.
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

FORMALDEHYDE SOLUTION

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Protéger contre les rayons solaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Stocker à des températures comprises entre 0°C et 20°C. Stocker à l'écart des produits suivants: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène. Produits inflammables/combustibles. Oxydants.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

FORMALDÉHYDE...%

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,3 ppm 0,38 mg/m³
M

ALCOOL METHYLIQUE

D

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 250 ppm 333 mg/m³
Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 200 ppm 266 mg/m³

FORMALDEHYDE SOLUTION

D = Absorption de peau.

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

FORMALDÉHYDE...% (CAS: 50-00-0)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 240 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.75 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.375 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.037 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.1 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.012 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4.1 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.2 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.47 mg/l
 - eau de mer; 0.47 mg/l
 - rejet intermittent; 4.7 mg/l
 - Sediment; 2.44 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 2.44 mg/kg
 - Sol; 0.21 mg/kg
 - STP; 0.19 mg/l

ALCOOL METHYLIQUE (CAS: 67-56-1)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 130 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 130 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 130 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 130 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 26 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 26 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 26 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 26 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

DMEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 20.8 mg/l
 - eau de mer; 2.08 mg/l
 - rejet intermittent; 1540 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 77 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 7.7 mg/kg
 - Sol; 100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

FORMALDEHYDE SOLUTION

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins > 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: 0.38 mm Caoutchouc butyle. Epaisseur: 0.3 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P3. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 2.5 - 4.0
Point de fusion	< -15°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	97°C
Point d'éclair	66 - 73°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 7.0 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 72 %
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	1.0 hPa @ 20°C
Densité de vapeur	1.04
Densité relative	1.07 - 1.13 @ 50°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: 0.35

FORMALDEHYDE SOLUTION

Température d'auto-inflammabilité	380°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	1.8 - 2.5 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
--------------------------------------	-----------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes des substances suivantes: Carbone.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀) mg/kg)	7.000,0
--	---------

FORMALDEHYDE SOLUTION

Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	204,5
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
ETA cutanée (mg/kg)	563,56
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
ETA inhalation (gaz ppm)	100,0
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves brûlures.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes .
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
<u>Inhalation</u>	
Inhalation	Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.
<u>Ingestion</u>	
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.
<u>Contact cutané</u>	
Contact cutané	Toxique par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<u>Contact oculaire</u>	
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures.

Informations toxicologiques sur les composants

FORMALDÉHYDE...%

Toxicité aiguë - orale

FORMALDEHYDE SOLUTION

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 100,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 800 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 270,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 270 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 270,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 460,0

Espèces Rat

ETA inhalation (gaz ppm) 460,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif: Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosif 7 - 9 %, Yeux, Lapin Non irritant. 2 %, Yeux, Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Cobaye: Sensibilisant.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

Cancérogénicité NTP Substance cancérogène avérée pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEC: 10 ppm, Inhalatoire, Rat

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 82 mg/kg, Orale, Rat rép.

ALCOOL METHYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

FORMALDEHYDE SOLUTION

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 3,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 3,0
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant. Lapin
cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Non irritant. Lapin
graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Négatif.
vitro

Essais de génotoxicité - in Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif. Souris
vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 466 mg/kg/jour, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.
reproduction - fertilité

Toxicité pour la Embryotoxicité: - : , Orale, Souris Négatif. Foetotoxicité: - : , Orale, Souris Positif.
reproduction -
développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT STOT SE 1 - H370
un

Organes cibles Système nerveux central Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT LOAEL 2340 mg/kg, Orale, Singe NOAEL 1.06 mg/l, Inhalatoire, Rat 90 jours
rép.

Organes cibles Yeux Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

FORMALDEHYDE SOLUTION

Inhalation	Toxique par inhalation. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.
Contact cutané	Toxique par contact avec la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Organes cibles	Reins Foie Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire
Considérations médicales	Lésions des reins et/ou du foie.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
--------------------	---

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.
--------------------	---

12.1. Toxicité

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

Informations écologiques sur les composants

FORMALDÉHYDE...%

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: <=0.1 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 5.8 mg/l, OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 3.48 mg/l, Scenedesmus subspicatus OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 120 heures: 34.1 mg/l,

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 28 jours: > 47 mg/l, Oryzias latipes (Red killifish)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 6.4 mg/l, Daphnia magna OECD 211

ALCOOL METHYLIQUE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC ₅₀ , 96 heures: 15400 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) NOEC, 200 heure: 15800 mg/l, Oryzias latipes (médaka) CL ₅₀ , 96 heure: > 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
---------------------------------	--

FORMALDEHYDE SOLUTION

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna
	CE ₅₀ , 96 heure: 22200 - 23400 mg/l, Invertébrés d'eau douce
	Daphnia obtusa - Neonate
	CE ₅₀ , 48 heure: 2500 mg/l, Invertébrés d'eau de mer
	Crangon Crangon (Common sand shrimp)
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: 22000 mg/l, Selenastrum capricornutum
	CE ₅₀ , 96 heure: 16.912 mg/l, Algues d'eau de mer
	Ulva pertusa
	Chronic, NOEC, 96 heure: 9.96 mg/l, Algues d'eau de mer
Toxicité aiguë - microorganismes	CI ₅₀ , 15 heure: 20000 mg/l,
	CI ₅₀ , 3 heure: > 1000 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

**Demande chimique en
oxygène** 1.06 g O₂/g substance

Informations écologiques sur les composants

FORMALDÉHYDE...%

**Persistance et
dégradabilité** Le produit est biodégradable.

Biodégradation - Dégradation (%) 90: 28 jours

ALCOOL METHYLIQUE

**Persistance et
dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation Eau - Dégradation (%) 71.5: 5 jours
Eau - Dégradation (%) 95: 20 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: 0.35

Informations écologiques sur les composants

FORMALDÉHYDE...%

**Potentiel de
bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: < 1,

Coefficient de partage log Kow: -0.78

ALCOOL METHYLIQUE

**Potentiel de
bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: < 10, Leuciscus idus (ide mélanote)

Coefficient de partage log Pow: -0.82 / -0.66

12.4. Mobilité dans le sol

FORMALDEHYDE SOLUTION

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

FORMALDÉHYDE...%

Mobilité Pas de données disponibles.

ALCOOL METHYLIQUE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Cod 1.42

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2209

N° ONU (IMDG) 2209

N° ONU (ICAO) 2209

N° ONU (ADN) 2209

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) FORMALDÉHYDE EN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG) FORMALDÉHYDE EN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO) FORMALDEHYDE SOLUTION

FORMALDEHYDE SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) FORMALDÉHYDE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C9
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FORMALDEHYDE SOLUTION

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3 Numéro d'entrée: 28 Numéro d'entrée: 69 Numéro d'entrée: 72

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

H2 4120.2 1436

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FORMALDEHYDE SOLUTION

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 3 - H301: Méthode par le calcul. Acute Tox. 3 - H311: Méthode par le calcul. Skin Corr. 1B - H314: Méthode par le calcul. Skin Sens. 1 - H317: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. Acute Tox. 2 - H330: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H335: Méthode par le calcul. Muta. 2 - H341: Méthode par le calcul. Carc. 1B - H350: Méthode par le calcul. STOT SE 2 - H371: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

FORMALDEHYDE SOLUTION

Date de révision 04-03-21

Numéro de version 3.001

Remplace la date 08-02-21

Numéro de FDS 10870

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .

Signature Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.